

## Orientation 1.2 Faire vivre une culture commune

### Orientation 1.2 Faire vivre une culture commune

"La culture est considérée ici dans son sens le plus large. On y trouve les arts et les lettres, les modes de vie, les valeurs, les traditions et savoir-faire, l'évolution des représentations... Ces éléments ne s'opposent pas et sont au contraire le ciment du « vivre ensemble ». Et le trait d'union entre un passé parfois méconnu - et à redécouvrir -, et un avenir à inventer dans une approche à la fois solidaire et innovante. Des traditions rurales à la création contemporaine, la vie culturelle s'enrichit en permanence. Les racines montagnardes font sa singularité." page 45

#### Mesure 1.2.1. Inventorier et partager les patrimoines culturels matériel et immatériel

"Le patrimoine culturel est à la fois matériel (paysages construits, bâtis spécifiques du territoire, architecture, sites archéologiques, objets d'art, mobilier, outils...) et immatériel (pratiques et organisations sociales, modes d'expression ou d'interprétation, savoir-faire...). Par les liens existants entre passé, présent et futur, le partage culturel contribue à la cohésion sociale du territoire, et favorise les contacts intergénérationnels entre résidents d'une même vallée.

Mieux connaître et partager les patrimoines d'aujourd'hui et d'hier nécessite d'approfondir les inventaires patrimoniaux selon des protocoles éprouvés, et de mettre en réseau les acteurs locaux et régionaux concernés. Le tout, en prenant soin de valoriser les spécificités et valeurs ajoutées du territoire.

- Priorité pour tout territoire dont la population vieillit, le recueil des savoir-faire anciens (artistique, architectural, culinaire, artisanal...) nécessite la rencontre et l'écoute des personnes détenant ces savoirs singuliers, l'initiation aux gestes du passé, le recueil de témoignages écrits ou photographiques.
- Pour les patrimoines immatériels (histoire, mémoires et traditions orales, faits marquants, nom des lieux, usages de l'espace...), le recueil de la parole est à privilégier afin de permettre la conservation de cette mémoire vivante.
- Les inventaires des patrimoines bâtis remarquables du parc national (dont patrimoine vernaculaire) sont à effectuer dans le respect des normes méthodologiques reconnues.

Un accès facilité à la culture est essentiel. Les lieux de ressources fixes ou itinérants (bibliobus, « véhicules de la culture »...), tout comme les fonds documentaires pour la plupart identifiés (iconographiques, rédactionnels, sonores...), seront perfectionnés. Des partenariats viseront à rendre plus lisible et accessible – notamment pour les jeunes - cette richesse commune.

La mise en réseau des ressources, les programmations collectives et le recours à une ingénierie culturelle professionnalisant les acteurs doivent contribuer à l'amélioration de ce partage." page 45

**Rôles de l'EPPNE** : participation aux inventaires ; appui à l'animation et à la coordination des initiatives locales ; amélioration de l'accès aux ressources culturelles ; construction de liens intergénérationnels au de l'oralité (veillées par exemple) ; mise en valeur d'éléments spécifiques du territoire (patois, nom des lieux, histoire et pratique de l'alpinisme, usages liés aux canaux d'irrigation et autres éléments remarquables du patrimoine rural), notamment via des événements marquants ; achèvement, actualisation et harmonisation des programmes de signalétique patrimoniale...

**Contributions attendues des communes adhérentes** : information et association de l'EPPNE aux démarches locales ; contribution au recueil et à la mise à disposition de données, récentes ou anciennes nécessaires à la compréhension des traditions/savoir-faire locaux et des évolutions du territoire ; soutien

## Orientation 1.2 Faire vivre une culture commune

programmes de mise en valeur patrimoniale de leur bassin de vie.

**Principaux autres partenariats à mobiliser** : associations, STAP, DRAC, CAUE, réseaux des musées des bibliothèques, maisons à thème, collectivités territoriales et leurs groupements, Pays, services culturels, conseils généraux et régionaux, services régionaux en charge de l'inventaire général du patrimoine, conseils de développement...

### Mesure 1.2.2. Gérer des fonds documentaire et artistique

"L'organisation, la conservation et la gestion des fonds documentaire et artistique concernent de nombreux professionnels et leurs réseaux. Ces fonds (iconographiques, rédactionnels, photographiques et sonores) sont pour la plupart déjà identifiés. La définition d'une politique commune aux gestionnaires concernés permettra l'identification des ressources, l'organisation de leur accès et, si besoin, leur conservation. Photographies, éléments graphiques, relevés archéologiques et de bâtis, témoignages de savoir-faire, etc., bénéficieront ainsi de règles de conservation communes.

En cas de fragilité, la découverte virtuelle de ces éléments culturels sera privilégiée (sites Internet, conférences, points d'accueil du public...)." page 46

**Rôles de l'EPNE** : animation de la politique commune aux gestionnaires ; communication ; inventaire ; conservation de sites dans le coeur du parc ; développement de modules de découverte virtuelle et de fonds documentaires...

**Contribution attendue des communes adhérentes** : information et association de l'EPNE aux démarches existantes.

**Principaux autres partenariats à mobiliser** : associations, STAP, DRAC, CAUE, réseaux des musées, bibliothèques, maisons à thème, collectivités territoriales et leurs groupements, Pays, services culturels, conseils généraux et régionaux, conseils de développement, services des archives départementales, services régionaux en charge de l'inventaire général du patrimoine, Centre de l'oralité alpine...

### Mesure 1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations et les événements locaux, et favoriser l'émergence d'une offre culturelle de territoire

"Les échanges quotidiens entre partenaires culturels sont indispensables à l'organisation d'événements locaux de qualité. Le pilotage et la promotion des projets contribueront à la compréhension et à la mise en valeur des savoir-faire locaux, dans leurs différents domaines de compétence.

L'émergence d'une offre culturelle de territoire est en partie conditionnée à l'innovation et à la production culturelles locales. Cette offre peut prendre plusieurs formes :

- accueil d'artistes, d'artisans et de chercheurs (anthropologie, sociologie, ethnologie...) ;
- appui aux professionnels de l'accompagnement et de la découverte (guides de pays et du patrimoine, accompagnateurs en montagne, guides de haute montagne...) ;
- encouragement à la création de formes d'expression diversifiées (cinématographiques, musicales, rédactionnelles...) ;
- engagement d'une réflexion autour d'outils d'animation culturelle de territoire ;
- accompagnement d'initiatives culturelles de territoire capables d'investir les univers urbains ;
- création d'événements fédérateurs pour l'ensemble du territoire et de ses habitants...

## Orientation 1.2 Faire vivre une culture commune

Certaines modalités d'accompagnement sont à renforcer : participation directe, communication événementielle impliquant la population, ingénierie culturelle, accueil d'artistes, appui à la politique éditoriale et mise en réseau d'acteurs. Un bon positionnement stratégique des points d'accueil est également à rechercher (maisons thématiques, points d'information, maisons du parc...)." page 46

**Rôles de l'EPPNE** : communication régulière sur les événements et manifestations culturels ; définition concertée et mise en oeuvre d'une politique éditoriale ; organisation de rencontres et d'actions culturelles (événementiel dont soirées en vallée, conférences...) ; appui à l'action culturelle, et à la création d'évènements fondés sur le caractère du parc la haute montagne ou ayant un rôle social fort.

**Contributions attendues des communes adhérentes** : information et association de l'EPPNE aux manifestations et démarches émergentes ; communication sur l'action commune ; facilitation des actions locales, voire appui à l'accueil d'artistes en résidence.

**Principaux autres partenariats à mobiliser** : associations culturelles, guides du patrimoine et de pays accompagnateurs en montagne et guides de haute montagne, STAP, DRAC, CAUE, musées, bibliothèques, collectivités territoriales et leurs groupements, Pays, services culturels des conseils généraux et régionaux, conseils de développement, services des archives départementales, services régionaux en charge de l'inventaire général du patrimoine, Centre de l'oralité alpine...

Référence ID de l'article : #1090

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-07-10 13:45